MUNICIPALITÉ DE PARIS.

PAR LE MAIRE ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX.

ARRÊTÉ portant convocation des quarante-huit Sections pour le Mardi 17 Juillet 1792, à l'effet de délibérer ſur un projet d'adreſſe à l'Armée.

EXTRAIT du Regiſtre des Délibérations du Corps Municipal.

Du Vendredi 6 Juillet 1792. l'an quatrième de la Liberté.

SUR la requiſition du ſecond Subſtitut-adjoint du Procureur de la Commune,

Case FRC 6394

858

Le Corps Municipal arrête que la délibération de la Section du Marché des Innocents, dont lecture a été faite à cette ſéance, ſera imprimée & adreſſée aux quarante-huit Sections.

Arrête en outre que la Commune ſera convoquée pour le Mardi 17 de ce mois, trois heures de relevée, *à l'effet de délibérer ſur le projet d'adreſſe à l'Armée, voté par la Section du Marché des Innocens.*

Signé, PETION, Maire;

Royer, Secrétaire-greffier.

Lemoine, Secrétaire-greffier-adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE LA MUNICIPALITÉ.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO